

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 15 mai 2025

Date de convocation : le 30/04/2025

Date d'affichage : 30/04/2025

Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de mai, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron s'est réuni au siège du SIEDA, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Etaient présents : Monique ALIES – Patrick AURUSSE – Jacques BARBEZANGE - Christophe BERNIE – Christian BONNET – Bernard CASTANIER – Jean-François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien CROS – Sébastien DAVID – Robert DIEUDE – Joël ESPINASSE – Bernard GORGEON – Christian LABORIE – Jean Marie LACOMBE – Paul MARTY – Jean Pierre MASBOU – Brigitte MAZARS – René MOUYSET – Bernard NAYRAC – Alain NOUVIALE – Richard RUS – Thierry TEULIER – Christian TIEULIE – Pierre TIEULIE - Bernard VERDIE

Etaient absents ou excusés : 24 Dont 0 ont donné procuration

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les membres du Comité Syndical de désigner l'un des membres du Comité pour Secrétaire. Monsieur Jean Marie LACOMBE désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Votes Pour : 26
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2025/05/10

Contrôle FACE et dotation 2025



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

Contrôle FACE et dotation 2025

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que les 1 et 2 avril 2025 s'est déroulé un contrôle in situ d'opérations financées par le FACE Fonds d'aide aux collectivités pour l'électrification . En effet, dans le cadre de ses missions, le FACE a mis en place depuis 2009 une politique de surveillance de l'utilisation des aides versées aux autorités concédantes maître d'ouvrage bénéficiaires. Celle-ci est réalisée sur site en collaboration avec les services du SIEDA.

Cet échange doit permettre un partage en profondeur des bonnes pratiques localement relevées, mais également d'éclairer et d'enrichir le débat entre acteurs des dispositifs de l'électrification rurale sur le terrain

Le dispositif de contrôle doit permettre de garantir collectivement la pérennité des aides en direction de l'électrification rurale en évaluant l'impact de celles-ci sur l'amélioration de la qualité des réseaux et de l'électricité distribuée.

Pour réaliser ce contrôle la Mission du financement de l'électrification rurale à lister des opérations pour lesquelles des documents (factures, plan, décompte, contrôle des ouvrages, ...) ont été transmis et feront l'objet d'un contrôle sur pièce. Ces mêmes opérations ont été visitées par l'émissaire de la mission du financement de l'électrification rurale accompagné des services techniques du SIEDA sur les deux jours.

A l'issu de ce contrôle un rapide compte rendu officieux a été rendu qui n'a pas relevé de difficultés particulières ni dans la compréhension des missions du FACE ni dans la réalisation des installations financées par ce dernier.

Monsieur le Président rendra compte aux membres du Comité Syndical des conclusions définitives.

Dans le même temps la mission du financement de l'électrification rurale a notifié les dotations 2025 du FACE au SIEDA.

Sur la base des autorisations d'engagement ouvertes en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » le SIEDA bénéficie, au titre de l'année 2025, de dotations à hauteur des montants suivants :

Sous programme « sécurisation »	1 529 200 €
Sous programme « Renforcement des réseaux »	2 556 400 €
Sous programme « Extension des réseaux »	319 200 €
Sous programme « Enfouissement et pose en façade »	653 100 €

Soit un total de 5 057 900 €
Ces dotations vont permettre de réaliser des travaux pour un montant de 6 322 375 €

Programme	2021	2022	2023	2024	2025
Extension	503 500.00	409 000.00	370 400.00	324 100.00	319 200.00
Renforcement	2 326 300.00	2 476 000.00	2 564 600.00	2 545 800.00	2 556 400.00
Enfouissement	589 500.00	596 000.00	900 600.00	613 400.00	653 100.00
Sécurisation	2 106 800.00	2 169 000.00	2 036 200.00	1 475 300.00	1 529 200.00
TOTAL	5 526 100.00	5 650 000.00	5 871 800.00	4 958 600.00	5 057 900.00

Monsieur le Président présentera un budget supplémentaire avec ces éléments

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical prend bonne note du contrôle du FACE et approuve la notification des dotations FACE pour les sous programmes 2025 qui viennent abonder le budget supplémentaire 2025.

Ainsi fait et délibéré, les soussignés en susdits.

Pour extrait conforme

Et Publication au journal officiel

Du

19 Mai 2025



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois suivant son entrée en vigueur. Ce recours devra être enregistré sur l'application Télérecours Citoyens accessible depuis le site internet www.telerecours.fr